



PRIX ARLETTE DEFAUX

2ème édition - 2024



Qui est Arlette Defaux ?

Arlette Defaux a été professeur de français à la Ville de Bruxelles jusqu'en 1992. Tout au long de sa carrière, elle s'est évertuée à sensibiliser les élèves de l'Institut Paul Henri Spaak à la littérature, notamment en les accompagnant régulièrement à la Bibliothèque de Laeken. Retraitée, elle a continué à œuvrer pour la promotion de la lecture en animant le comité des Ados de la Bibliothèque de Laeken pour "J'adore lire" et en s'investissant, sous la houlette de Roger Deldime et de Jeanne Pigeon, dans des projets pédagogiques au théâtre "La Montagne Magique". Elle a également participé à de nombreuses rencontres entre les auteurs-jeunesse et leurs lecteurs dans le cadre de la "Semaine du livre Paul Hurtmans" et lors de la "Foire du Livre de Bruxelles". Cette grande amie du Livre nous a quittés le 4 décembre 2013. Fidèles à son combat, nous souhaitons lui rendre hommage en créant ce prix qui récompensera des projets de promotion de la lecture.

Règlement du Prix

Article 1 – L'organisateur

La Fondation Battieuw-Schmidt – Fonds de l'image et du texte pour la jeunesse, dont le siège social se trouve au 226 B, avenue Josse Goffin – 1082 Bruxelles organise ce « Prix Arlette Defaux » chaque année. Il est attribué à partir d'une idée des fondateurs Luc Battieuw et Robert Schmidt avec l'aimable participation de Juanito Nicolau, époux d'Arlette Defaux. Ce prix est validé par l'Organe administratif de la Fondation Battieuw-Schmidt.

Article 2 – L'inscription

Peuvent participer toutes les institutions et associations qui ont la lecture dans leurs missions, couvrant les 0-14 ans et "résidant en Belgique" ou "dont le siège social est domicilié en Belgique". (Ecole – Bibliothèque – Librairie - Association)

L'inscription à ce Prix doit se faire auprès de la Fondation Battieuw-Schmidt et doit être effectuée par une personne physique, représentant l'institution ou l'association.

L'inscription n'est acceptée que sous la forme d'un courriel comportant deux fichiers :

- Fiche organisationnelle : stipulant le nom de l'institution (adresse complète), le responsable (nom du responsable de l'institution/association), le courriel de la personne de contact et responsable du projet)
- Fiche avec le descriptif du projet (minimum une page A4). Des photos peuvent joindre le projet. (voir article 3)

Date du dépôt du projet

Lancement de l'appel à projet : 15 septembre 2023

Date de fin du dépôt des projets : 23 février 2024

Aucun dépôt postérieur à cette date ne sera retenu. Un accusé de réception sera validé dans la huitaine du dépôt par l'envoi d'un courriel au responsable du projet.

La participation au Prix se fait en français.

Article 3 – Dépôt du projet

Le projet doit viser à développer la "lecture-plaisir" et doit stimuler la lecture que ce soit en classe, à la bibliothèque, en librairie ou dans tout autre lieu, à l'intérieur ou à l'extérieur.

Le projet doit être expliqué en minimum une page avec ses objectifs, les réalisations concrètes et éventuellement les résultats attendus. Il faudra établir un planning de début et de fin de projet.

Ne pas oublier de joindre une fiche organisationnelle (voir article 2)

Le projet doit obligatoirement être mené sur l'année 2024.

Pour les dates (voir article 2)

Article 4 - Les dotations du Prix, Composition du jury et procédure de la sélection

Le Prix est constitué du Grand Prix et de plusieurs labels par rapport aux catégories couvrant les 0-14 ans.

Les dotations seront constituées d'un lot de livres de jeunesse en français. Le Grand Prix est doté de livres entre 250 et 500 livres maximum. Pour les labels, le lot de livres est situé entre 100 à 200 livres maximum. Les livres datent tous de l'année 2023 du début de 2024.

Un jury de professionnels de la lecture sera constitué sous la présidence de Juanito Nicolau ou de la Présidente de l'Organe administratif de la Fondation Battieuw-Schmidt.

Ce jury est constitué par des professionnels de la lecture et de la littérature pour la jeunesse.

Les membres du jury sont :

Le jury se réunira entre le 4 et le 17 mars 2024.

Article 5 - Obligation des lauréats

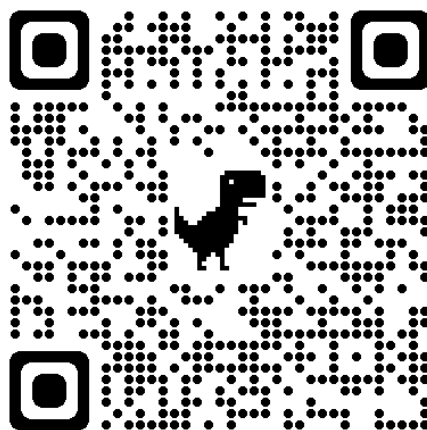
Les lauréats sont tenus de faire mention du soutien de la Fondation Battieuw-Schmidt (via son logo disponible sur son site) dans toutes les communications et publications, y compris affiches et supports internet et réseaux sociaux. Il sera fait état du soutien de la Fondation dans tous les contacts avec les médias. Une copie de chaque support promotionnel est à envoyer à l'adresse de la Fondation.

Il est demandé à chaque lauréat d'adresser une trace de la finalité du projet (sous forme de photos ou autres supports) afin de permettre à la Fondation de le promouvoir sur son site avant le 31 décembre 2024.

Article 6 - Remise des prix

La remise des prix pour l'édition 2024 sera organisée à la Foire du livre de Bruxelles (Tour & Taxis – Gare Maritime) le jeudi 4 avril 2024 vers 17h00 (à confirmer)

Les lauréats seront informés par courriel 15 jours avant la remise du prix.



Pour participer :

envoi des candidatures par mail à luetpartage@gmail.com avec en objet "Prix Arlette Defaux"